

26^{ème} tournoi d'Aire sur l'Adour

24 et 25 octobre 2026



N° de Dossier: 2601817

- 1 : Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
- 2 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la FFBad, classés N2 à P ou NC. Les minimes, cadets et juniors ayant un niveau suffisant seront acceptés (la présence d'un adulte référent pour les mineurs est obligatoire).
- 3 : Tous les participants devront être licenciés au moment du tirage au sort (**le 17 octobre 2026**) sous peine de ne pas pouvoir y participer.
- 4 : Le GEO du tournoi est **SACRISTAN Laure**. Il est placé sous l'autorité du Juge Arbitre **DUPRIEZ Ludovic**. Ses décisions seront sans appel.
- 5 : Une tenue de sport correcte sera exigée, selon les termes des règles de la FFBad.
- 6 : Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad.
 - si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois ;
 - si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.
- 7 : Les volants seront à la charge des joueurs et devront être homologués FFBAD. En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront les RSL TOURNEY 3. Ils seront en vente sur le stand de cordage présent dans la salle et à la table de marque.
- 8 : L'horaire de chaque match sera affiché dans la salle. Il est indispensable que les joueurs soient présents dans la salle au moins 1 heure avant le début du match. **Les joueurs disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, en prendre connaissance, essayer les volants et débiter le match.**
En cas de retard constaté dès son appel sur le terrain, le joueur pourra être déclaré WO par le Juge Arbitre et sanctionné par la Commission ligue officiels techniques.
Entre deux matchs les joueurs disposeront d'un temps de repos minimum de 20 minutes (RGC).
- 9 : Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition doit obligatoirement en référer au Juge Arbitre et à lui seul.
- 10 : Les tableaux se dérouleront dans la mesure du possible en poules de 4 avec 2 sortants par poule, puis en élimination directe. Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 15 points.
Les matches seront en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre à tout moment pour désigner un arbitre, s'il le juge nécessaire.
- 11 : Les catégories proposées seront par valeur du CPPH et permettra de déterminer les têtes de séries dans les poules (J-14). **2 tableaux autorisés pour les joueurs classés N, R, D, P ou NC. Simple ou mixte le samedi, double le dimanche.**
- 12 : Le nombre maximum de joueur par jour est de 200.
En cas de surnombre, la date d'inscription et le paiement seront pris en compte pour l'inscription.
En cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau, le Comité Organisateur se réserve le droit dans l'intérêt du tournoi et en accord avec le Juge Arbitre de supprimer celui-ci. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper ou de limiter certaines catégories dans l'intérêt du tournoi, avec l'accord du Juge-arbitre, ainsi que tout ou partie du présent règlement sur son accord. Le Comité Organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscrits pour le bon déroulement du tournoi.
- 13 : Les inscriptions se feront du 01 septembre 2026 à 18h au 16 octobre 2026 à 22h par mail à l'adresse tournoi@bca40.fr, Les frais d'engagement sont fixés à 18€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux à envoyer à l'envoi des convocations à l'adresse : Badminton Club Aturin – 1201 route de Nogaro, 32110 LAUJUZAN. Ou via le site Badnet. Tout forfait sera non remboursable au-delà de la date limite d'inscription sauf avec la présence d'un certificat médical.
- 14 : **Rappel des sanctions** : Tout joueur qui ne se présente pas à une compétition à laquelle il était inscrit et qui ne fournit pas de justificatif dans les 5 jours suivant cette compétition (Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton – Maison Régionale des Sports - 2, avenue de l'université - 33400 Talence), se verra sanctionné comme prévu par le Guide du Badminton, à savoir 2 mois de suspension de toute compétition et 6 mois en cas de récidive. Le joueur concerné ne pourra rejouer qu'après expiration de son délai de suspension.